

## THE ENGINE ROOM

# Etude de cas : Identification numérique dans les camps de réfugiés éthiopiens

<https://www.digitalid.theengineroom.org>

*Ce rapport est basé sur une recherche menée par The Engine Room, avec le soutien d'Omidyar Network, Open Society Foundations et Yoti Foundation, d'Octobre 2018 à Décembre 2019.*

Chercheur : Berhan Taye

Consultante en conception de recherche : Sophia Swithern

Rédaction : Madeleine Maxwell, Zara Rahman et Sara Baker, The Engine Room

Révision et correction : Laura Guzman, Madeleine Maxwell, et Sivu Sinisa The Engine Room ;  
Ellery Roberts Biddle

Traduction : Global Voices

Mise en page : Salam Shokor

Le texte de ce travail est publié sous licence internationale de Creative Commons Attribution-Partage dans les mêmes conditions 4.0. Pour voir une copie de cette licence, visitez:

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

# Introduction

En 2019, The Engine Room a travaillé avec des chercheurs dans le pays pour explorer les systèmes d'identification numérique dans cinq régions. L'objectif de ce projet était de mieux comprendre l'effet réel que les systèmes d'identification numérique ont sur les populations locales qui opèrent en leur sein.

Nos recherches en Éthiopie ont consisté en quatre entretiens approfondis avec des informateurs clés du HCR et des organisations partenaires, ainsi que des entretiens et des discussions de groupe avec 25 réfugiés dans les camps de Histas et Jewi. Cette recherche primaire a été menée de Mars à Avril 2019. Toutes les citations de réfugiés et d'informateurs clés proviennent d'entretiens et de discussions en personne pendant cette période en Éthiopie. De plus, lors de la rédaction des résultats de la recherche (Novembre et Décembre 2019), nous avons contacté la Division de l'Appui et de la Gestion des Programmes du HCR pour obtenir des commentaires sur le rapport mondial, que nous avons inclus ici. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles dans le rapport global<sup>1</sup>.

Ce projet vise à comprendre les expériences vécues des individus, et non à refléter des échantillons représentatifs de chaque population. Nous ne pouvons pas nécessairement extrapoler l'expérience d'une personne à la norme - bien qu'il y ait des moments où chaque personne interrogée a vécu un aspect d'un système de la même manière - mais chaque expérience nous donne un aperçu de la façon dont un éventail diversifié de personnes est affecté par l'infrastructure et les protocoles numériques.

## Le système d'identification numérique

L'Éthiopie accueille plus de 900.000<sup>2</sup> réfugiés d'Érythrée, de Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud et du Yémen, dans 27 camps et 10 zones d'implantation à travers le pays. Dans ces camps, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) mène un processus d'enregistrement continu pour inscrire les réfugiés dans leur système d'identification numérique. Auparavant, l'Agence Ethioienne pour les Réfugiés et les Rapatriés (ARRA) documentait, selon un informateur du HCR, les données sur les réfugiés dans des feuilles de calcul.

Pour l'enregistrement biométrique, des informations complètes - y compris les antécédents scolaires et professionnels, les emplacements et les noms des membres de la famille, 10 empreintes digitales, des scans d'iris et des photographies - sont recueillies avec le camp de résidence de chaque personne (numéro de maison, bloc et zone). Pour les enfants de cinq ans et plus, seules les empreintes digitales et une photographie sont prises. Le responsable de l'enregistrement du HCR à Addis-Abeba nous a informé qu'environ 500.000 personnes avaient été enregistrées au moment de nos recherches en Avril 2019.

On nous a dit qu'après l'enregistrement, les réfugiés reçoivent un certificat avec des données personnelles de base, telles que le nom, l'âge et la situation matrimoniale, et les personnes de plus de 14 ans reçoivent une carte d'identité physique, qui est valable pendant trois ans. La

---

1 The Engine Room. (2020). Comprendre les effets vécus de l'identification numérique: un rapport transnational

2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. (2019). Ethiopie: Focus global—2018 rapport de fin d'année. [http://reporting.unhcr.org/node/5738#\\_ga=2.265964234.418983153.1571232719-1703704718.1553874537](http://reporting.unhcr.org/node/5738#_ga=2.265964234.418983153.1571232719-1703704718.1553874537)

carte elle-même ne contient aucune donnée numérique (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de puce numérique dans la carte). Comme pour les services d'enregistrement du HCR dans toutes les régions où ils fournissent une aide humanitaire, l'un des objectifs du système d'identification numérique qu'ils supervisent en Éthiopie est de fournir une carte d'identité aux réfugiés vivant dans des camps hébergés par le pays. Le HCR estime qu'au cours de la dernière décennie, plus de 70.000 enfants réfugiés sont nés en Éthiopie sans certificat de naissance, et 42.900 autres enfants sont non accompagnés ou séparés de leur famille<sup>3</sup>. Le processus d'enregistrement vise également à résoudre les problèmes de protection de ces enfants, en veillant à ce qu'ils aient accès à l'éducation et aux services sociaux de base.

De plus, l'enregistrement biométrique est couramment utilisé dans les contextes humanitaires comme une approche contre le «double comptage»<sup>4</sup> - c'est-à-dire lorsque la même personne s'inscrit plusieurs fois, ce qui peut compliquer la planification et la logistique. En Éthiopie, cependant, un informateur du HCR nous a dit que sur plus de 500.000 réfugiés enregistrés pour une identification numérique, moins de 500 doubles enregistrements (moins de 0,1%) ont été trouvés. Ce faible chiffre indique que le double comptage n'est pas un problème important dans cette population, bien que les donateurs peuvent toujours obtenir du HCR des rapports sur les chiffres exacts.

Un informateur clé a indiqué que le HCR était en train de créer une base de données universelle accessible aux bureaux compétents du HCR dans le monde. Comme nous l'avons décrit, leur objectif est de permettre au personnel du HCR de vérifier qu'une personne qui arrive en Grèce, par exemple, a été enregistrée en Éthiopie avant son arrivée. Les conséquences de ce passage à une base de données centralisée pourraient être importantes pour les réfugiés soucieux d'être traités différemment selon leur pays d'origine<sup>5</sup>.

En outre, un informateur du HCR a indiqué qu'un mémorandum d'accord entre le HCR et le gouvernement éthiopien exige que les informations recueillies par le biais de ce processus d'enregistrement soient partagées directement avec le gouvernement éthiopien. Les commentaires du responsable de l'enregistrement du HCR basé à Addis-Abeba ont indiqué que l'accord en place ne laisse aucune marge de manoeuvre au personnel dans le pays pour adapter les données collectées ou la manière dont elles sont collectées, en fonction de ce qu'ils voient en temps réel.

Heureusement, dans la nouvelle loi sur les réfugiés adoptée par le gouvernement éthiopien en 2019<sup>6</sup>, l'article 44 traite de la confidentialité des données relatives aux réfugiés, interdisant la divulgation d'informations aux autorités du pays d'origine des réfugiés<sup>7</sup>. Cette protection est essentielle car bon nombre de ces réfugiés ont été déplacés de force en raison du conflit dans leur pays d'origine et pourraient être la cible de nouvelles persécutions. Bien que l'article 44 ne soit pas exhaustif, il s'agit d'une première étape cruciale pour garantir la sécurité des personnes menacées par leur gouvernement. En dehors de la loi sur les réfugiés, l'Éthiopie n'a pas adopté de législation sur la protection des données qui s'applique à l'ensemble du pays, la

---

<sup>3</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. (2018). Cadre global de réponse aux réfugiés : le modèle éthiopien. <http://www.globalcrf.org/wp-content/uploads/2018/12/UNHCR-CS-Ethiopia-screen.pdf>

<sup>4</sup> The Engine Room et Oxfam. (2018). Biométrie dans le secteur humanitaire. <https://www.theengineroom.org/wp-content/uploads/2018/05/Oxfam-Report-May2018.pdf>

<sup>5</sup> Voir, par exemple, Une cour qualifie le traitement par le Canada des « réfugiés venant de pays sûrs » inconstitutionnel, par Nicholas Keung (22 Mars 2019) dans The Star. Disponible ici: <https://outline.com/AWqeJx>

<sup>6</sup> Voir Éthiopie: Proclamation No. 1110/2019, par les autorités nationales éthiopiennes. Disponible Ici: <https://www.refworld.org/docid/44e04ed14.html>

<sup>7</sup> Veuillez noter que le HCR suit une politique de protection des données personnelles des personnes relevant de sa compétence.

manière dont sont gérées les informations sur les réfugiés qui ne relèvent pas de la Proclamation relative aux réfugiés demeure donc peu claire.

## Expériences vécues

Les entretiens et les groupes de discussion qui ont été menés en Éthiopie en Mars-Avril 2019 donnent un aperçu des expériences vécues par des réfugiés interagissant avec ce système. Vu le peu de recherches sur les expériences des individus avec les systèmes d'identification numérique, ces données qualitatives sont utiles pour comprendre la réalité de certaines personnes. Il est essentiel de comprendre que tous les réfugiés n'ont pas une expérience unifiée. Certaines des expériences décrites dans cette étude de cas peuvent contredire les rapports officiels ou les directives du HCR et de l'ARRA. Nous visons à ce que les enseignements tirés de cette étude fassent partie d'une discussion plus large sur les solutions d'identification numérique dans les contextes humanitaires.

## Sensibilisation et compréhension

Parmi les réfugiés à qui nous avons parlé, ceux qui passent par l'enregistrement biométrique ont perçu la collecte de données associées comme une étape nécessaire vers l'accès aux services de base et, par conséquent, beaucoup ont apprécié recevoir une carte d'identité. Pour les réfugiés qui ont pu quitter les camps, la carte d'identité leur permet d'obtenir un permis de conduire et un compte bancaire, tous deux particulièrement utiles pour ceux qui souhaitent s'intégrer dans la société éthiopienne et/ou doivent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Le HCR dispose d'un guide<sup>8</sup> sur la communication avec les communautés de réfugiés au sujet de l'enregistrement, et plusieurs personnes interrogées ont indiqué que les autorités avaient fait des annonces bloc par bloc sur les avantages de l'identification numérique. D'autres ont dit avoir entendu parler des avantages à travers d'autres réfugiés.

De nombreux réfugiés à qui nous avons parlé ont vu l'obtention d'une carte d'identité comme un bon développement car cela leur donne accès aux services, à la mobilité et à la sécurité qui leur manquaient. Notre équipe de recherche a noté le soulagement que les gens manifestent à la réception de leurs cartes, mais a pris soin de souligner que les réfugiés ne voient aucune alternative à la communication de leurs données personnelles s'ils souhaitent recevoir de l'aide.

La prise de conscience sur la nécessité et l'utilisation des données biométriques est cependant une autre histoire. Les personnes interrogées étaient très peu conscientes de ce que faisait le système lui-même, et de ce qui serait fait de leurs données. Nous avons constaté que la plupart des gens savaient pourquoi leurs empreintes digitales étaient prises, mais il y avait très peu de prise de conscience sur l'objectif des scans d'iris. Comme l'a indiqué un réfugié: «Il est effrayant de poser ces questions [sur le but des analyses de l'iris]. J'ai peur d'aller dans les bureaux et de poser des questions. J'aurais été heureux si j'avais pu demander, mais j'ai peur ».

Lorsque l'enregistrement biométrique complet a commencé, certains réfugiés ont appris que si leurs iris étaient scannés et leurs **empreintes** digitales prises, ils ne pourraient plus quitter le pays. Une personne interrogée par le personnel du HCR a noté que certaines personnes, en particulier les réfugiés du Yémen, ne se sont pas présentées au début pour l'enregistrement et ont déclaré que cela était peut-être dû aux scans d'iris. Nous avons été informés que le HCR a

---

<sup>8</sup> HCR. Communiquer avec les communautés sur l'enregistrement. Guide sur l'enregistrement et la gestion d'identité. <https://www.unhcr.org/registration-guidance/chapter4/>

décidé de couper l'aide à ces personnes jusqu'à leur enregistrement. Cette décision a entraîné une augmentation des numéros d'enregistrement.

Dans les camps, la désinformation dans un contexte d'incertitude semble laisser les gens craindre ce qui pourrait arriver à leurs données et à eux-mêmes. Par exemple, des rumeurs (non fondées) font état de la disparition de personnes du camp Histas. Bien que ces rumeurs ne soient pas liées à la biométrie, elles donnent une idée de l'incertitude au sein du camp. Couplée au manque d'information sur l'utilisation faite des données biométriques, une telle incertitude pourrait facilement conduire à des rumeurs sur des données utilisées contre les réfugiés. La désinformation et la propagation de rumeurs dans les camps de réfugiés ne sont pas un problème nouveau, bien que les conséquences puissent être graves<sup>9</sup>.

## Absence de consentement éclairé

Veiller à ce que les gens soient informés de l'objectif du système et des conséquences de la collecte de données personnelles fait partie du processus de consentement éclairé requis par la politique du HCR<sup>10</sup>, mais nous avons rencontré très peu d'exemples de consentement éclairé obtenu. Malheureusement, 24 des 25 réfugiés interrogés dans les camps d'Histas et de Jewi ont déclaré qu'ils n'étaient pas informés de l'utilisation de leurs données, et 15 des 16 qui avaient déjà terminé l'enregistrement biométrique ont déclaré qu'on ne leur avait pas demandé de consentement avant la collecte de leurs données biométriques.

Cette défaillance dans le suivi des directives du HCR en matière de consentement éclairé a été confirmée par une personne interrogée d'une organisation partenaire, qui a décrit un processus précipité avec des photos parfois prises pendant que les gens parlaient. De plus, nous avons assisté à des processus d'enregistrement sans consentement éclairé pour la collecte des données biométriques. Encore une fois, cette faille va à l'encontre de la politique du HCR, ce qui indique probablement la nécessité d'une meilleure formation ou application sur le terrain, ou au moins à une attention particulière à l'opérationnalisation des politiques qui permet aux réfugiés de se sentir respectés, et sans crainte s'agissant de leurs droits et données biométriques.

Les gens ont également rapporté qu'on leur avait explicitement dit que ne pas donner d'empreintes digitales signifiait que leur aide serait coupée. Le consentement éclairé requiert le caractère volontaire et la volonté, mais ces étapes essentielles manquent lorsque les réfugiés considèrent la communication de données personnelles comme une étape nécessaire vers l'accès aux besoins de base tels que la nourriture et le logement. Un réfugié nous a dit: «Bien sûr, ils n'ont pas demandé mon consentement», indiquant que l'absence de consentement éclairé n'était pas une surprise. Indiquant que cette dynamique de pouvoir et le manque de moyens d'action ne sont pas nouveaux, un autre a noté: «En tant que réfugié, nous n'avons pas grand-chose à dire. Faites ce qu'on vous dit ».

Le HCR et le personnel gouvernemental à qui nous avons parlé ont noté qu'ils n'avaient encore vu personne refuser de fournir ses empreintes digitales. Cela n'est pas surprenant étant donné

---

<sup>9</sup> Pour des exemples des conséquences de la désinformation et des rumeurs, voir Réfugiés mal informés: comment l'information, la désinformation et les rumeurs façonnent l'accès des réfugiés aux droits fondamentaux, par Melissa Carlson et Al dans *Virginia Journal of International Law* (57 (3)). Disponible ici: <https://scholarship.law.berkeley.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=4039&context=facpubs>

<sup>10</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. (2018). Chapitre 5.2 L'enregistrement en tant que processus de gestion d'identité. Guide sur l'enregistrement et la gestion d'identité. <https://www.unhcr.org/registration-guidance/chapter5/registration>

que le refus de fournir des empreintes digitales est effectivement compris comme un refus d'assistance.

## Obstacles à l'enregistrement

La plupart des gens ont effectué un enregistrement biométrique complet sans incident, mais plusieurs cas problématiques sont apparus lors de nos entretiens. Par exemple, dans un cas, une femme n'avait pas de preuve de son divorce, qui a eu lieu en Érythrée: «Je n'ai pas de pièce d'identité. Je dois prouver que je ne suis pas mariée et j'ai maintenant du mal à obtenir cette preuve. Les demandes des enfants que j'ai eu de mon mari sont en cours de traitement, mais mon autre enfant et moi n'avons pas pu déposer de dossier. Le fait que je n'ai pas prouvé mon divorce freine notre processus. »Le HCR nous a informé depuis que ce problème ne ferait pas obstacle à l'enregistrement.

Certaines personnes n'étaient pas en état de fournir des réponses précises à leur arrivée en Éthiopie. Une personne a décrit la confusion du «lieu de naissance» comme « lieu d'arrivée», ce qui signifiait que le système les classait comme étant nés en Éthiopie, au lieu d'arrivés d'une autre partie de l'Éthiopie. En raison de cette erreur de données, le système ne reconnaît pas cette personne comme réfugiée de l'extérieur du pays, ce qui ne lui permet pas de recevoir de l'aide, bien que le HCR conteste cette demande.

Les personnes à qui nous avons parlé ont noté une grande difficulté à corriger les petites erreurs de saisie de données, telles que les fautes d'orthographe et les erreurs de date de naissance. Ces incohérences ont créé des problèmes plus tard, entraînant dans certains cas l'arrêt de l'assistance.

Un animateur de communauté a décrit la réticence de certains réfugiés chrétiens à se présenter pour un enregistrement biométrique complet parce qu'ils pensaient que leurs données iraient aux Illuminati<sup>11</sup>. Les leaders de communauté ont pu les convaincre que les Illuminati ne recherchaient que des personnes riches et ne seraient pas intéressés par des personnes sans argent, et l'Agence pour les Réfugiés et les Rapatriés (ARRA), le bureau du gouvernement éthiopien qui travaille avec le HCR, a informé le groupe qu'ils ne recevraient pas de nourriture s'ils ne s'inscrivaient pas. Depuis lors, un plus grand nombre de chrétiens se sont inscrits.

## Communication des griefs

Nous avons observé un bureau des litiges, où un avocat est disponible pour donner des informations sur les problèmes ou résoudre les erreurs. En outre, des représentants de la société civile, notamment du Conseil Norvégien pour les Réfugiés, ont apporté leur soutien aux personnes devant modifier leurs informations. De petits changements peuvent survenir à ce moment-là, mais des changements plus importants (par exemple, changer l'âge d'une personne de 20 à 16 ans) doivent se produire par le biais d'un tribunal. Dans un camp, il y avait un «tribunal itinérant» doté d'un juge qui vient de la ville pour entendre les affaires judiciaires, sur demande, avec des personnes du gouvernement.

De plus, nous avons observé que la plupart de ces services d'assistance étaient dirigés par des hommes. Un seul était dirigé par une femme. Cette disparité entre les sexes crée un environnement potentiellement intimidant pour les femmes qui cherchent à signaler leurs

---

<sup>11</sup> «Illuminati» fait référence à une théorie du complot selon laquelle une société secrète gouverne les affaires mondiales.

problèmes et pourrait avoir un effet dissuasif, compte tenu en particulier des normes culturelles de nombreux réfugiés vivant en Éthiopie.

Si des gens refusent de donner leurs empreintes digitales, ils sont envoyés au bureau du contentieux où quelqu'un explique d'avantage pourquoi leurs empreintes digitales sont nécessaires, et discute du refus avec eux. Surtout, si ces individus continuent de refuser, on leur dit que cela se fait à leurs risques et périls car, pour citer un informateur du HCR, la conséquence directe est qu'«ils risquent de perdre le bénéfice de l'aide humanitaire».

## Société civile

Une loi de 2009 a sévèrement restreint la société civile en Éthiopie, mais en 2019, le nouveau gouvernement a assoupli les interdictions<sup>12</sup>. Bien qu'il y ait encore quelques limites, des opportunités pour la société civile se sont ouvertes. D'une manière générale, la société civile éthiopienne se concentre jusqu'à présent sur les questions traditionnelles des droits de l'homme, telles que la torture et les disparitions forcées. À l'instar de nombreux autres pays de la région, les problèmes numériques ne sont pas une priorité.

La société civile a cependant une opportunité unique en Éthiopie. Contrairement à de nombreux pays d'accueil, les réfugiés en Éthiopie sont autorisés à s'installer en dehors des camps. En Janvier 2019, l'Éthiopie a adopté une loi qui donne à près d'un million de réfugiés le droit de travailler et de vivre en dehors des camps (Bhalla, 2019<sup>13</sup>), une étape d'intégration des réfugiés qui a été saluée comme l'une des politiques de réfugiés les plus progressistes en Afrique<sup>14</sup>. Cette décision peut permettre aux réfugiés de s'engager avec des organisations de la société civile s'occupant des droits de l'homme.

Comme nous l'avons observé à la fois en personne et à travers la recherche, le gouvernement éthiopien semble favorable aux réfugiés, ce qui signifie qu'entamer des démarches auprès du gouvernement pourrait être une stratégie de plaidoyer viable pour la société civile dotée de suffisamment de ressources. Il est possible que la société civile en Éthiopie avance doucement, car elle détermine exactement dans quelle mesure le nouveau gouvernement soutient à la fois son travail et les droits des réfugiés.

Selon un informateur du HCR, le gouvernement éthiopien prévoit un système national d'identification numérique basé sur le BIMS, ce qui rend les conclusions de ce rapport encore plus vitales pour la société civile locale. Les populations locales peuvent apprendre des expériences des réfugiés avec l'identification numérique; et plaider pour de meilleurs systèmes et des protections appropriées.

## Conclusions et recommandations

Le manque de compréhension des divers aspects du processus d'enregistrement et le défaut d'obtention du consentement éclairé ont été les problèmes les plus importants que nous avons constatés, et tous les deux alimentent les obstacles à l'enregistrement et les limites de la communication des griefs. Nous encourageons le HCR à reconsidérer les conditions dans

---

<sup>12</sup> Freedom House. (2019). Éthiopie: la proclamation de la société civile fait avancer les libertés essentielles. <https://freedomhouse.org/article/ethiopia-civil-society-proclamation-advances-essential-freedoms>

<sup>13</sup> Bhalla, N. (2019). L'Éthiopie autorise presque un million de réfugiés à quitter les camps et à travailler. Reuters. <https://www.reuters.com/article/us-ethiopia-refugees-rights-idUSKCN1PB2QH>

<sup>14</sup> Kiunguyu, K. (2019). L'Éthiopie, pionnière de l'intégration des réfugiés. This Is Africa. <https://thisisafrika.me/politics-and-society/ethiopia-pioneering-refugee-integration/>

lesquelles il collecte les données biométriques des réfugiés - au moins, en fournissant des contrôles rigoureux pour s'assurer que leur politique de consentement éclairé est suivie sur le terrain. Surtout, chaque personne qui passe par le processus d'enregistrement doit comprendre quelles données biométriques sont collectées et comment elles seront utilisées.

Nonobstant la politique officielle du HCR en matière de consentement éclairé, le plus gros problème est de savoir si les réfugiés sont en mesure ou non de donner un consentement éclairé significatif. L'asymétrie du pouvoir en jeu dans les contextes humanitaires signifie que les personnes qui dépendent des agences pour les réfugiés pour les services de base ont des attentes extrêmement faibles quant à la manière dont leurs droits devraient ou pourraient être respectés. Le manque de pouvoir dont souffrent ces réfugiés et les violations des droits qui les ont amenés à dépendre de l'aide humanitaire pour leurs besoins essentiels sont à certains égards encore aggravés par la manière dont leurs données sont collectées.

Les réfugiés que nous avons interrogés ne se sentaient pas en mesure de faire valoir leur droit à la vie privée ou leur droit de savoir comment leurs données sont utilisées. Les personnes les plus vulnérables à qui nous avons parlé ont noté que la réflexion sur leurs droits en matière de données les préoccupait très peu face à des besoins beaucoup plus visibles et pressants, tels que le logement, l'accès à l'eau et la sécurité physique. Après avoir écouté des histoires de réfugiés, les avoir entendus demander de l'aide et plus de rations, et découvert que des groupes à proximité n'avaient pas reçu de nourriture parce qu'ils n'avaient pas de pièces d'identité, il est devenu clair pour nous que les personnes qui ont faim, ou même meurent de faim, ne sont pas à mesure de donner leur consentement éclairé.

The Engine Room s'est engagée à explorer davantage les problèmes fondamentaux sur le consentement éclairé et à soutenir la société civile pour établir des processus plus responsables de travail avec les données biométriques des groupes vulnérables. Nous invitons la société civile, les chercheurs, les décideurs et les développeurs de systèmes et de processus d'identification numérique à envisager et à promouvoir des alternatives qui tiennent compte des dynamiques de pouvoir et préservent la dignité et les droits des réfugiés. Cela pourrait se produire de plusieurs manières, par exemple en améliorant les processus de notification des griefs pour identifier les priorités, en développant des processus alternatifs significatifs pour ceux qui ne se sentiraient pas à l'aise de fournir des données biométriques et, en interne, en repensant les processus de gestion de l'information.

Trouver des moyens de reconnaître le rôle et la dignité des réfugiés renforcerait à long terme la confiance entre les bénéficiaires de l'aide et les organisations humanitaires, ouvrirait davantage de possibilités de réception de remarques et retours, qui renforceraient la programmation et la fourniture de l'assistance et, en fin de compte, répondraient aux objectifs humanitaires fondamentaux de respect de la dignité.

Enfin, à mesure que les opportunités de la société civile s'ouvrent, nous espérons voir des groupes intégrer davantage les droits des réfugiés dans leur travail, et impliquer directement les réfugiés sur ces questions pour être sûrs que leurs voix soient entendues et qu'ils jouent un rôle dans l'élaboration des solutions. En particulier, encourager le gouvernement à étendre son engagement en faveur de la protection des données sur les réfugiés peut soutenir des processus de collecte de données sécurisés et responsables, susceptibles d'augmenter les opportunités pour cette population. Ce soutien pourrait, à son tour, aider à protéger la vie privée de tous les Éthiopiens alors que le gouvernement envisage ses plans nationaux d'identification numérique.